

notariat en France, et l'art. 3607 des statuts révisés de la province de Québec, dont les textes sont identiques, sauf une très légère variante, abstraction faite du deuxième paragraphe du dit art. 3607.

Malgré cette similitude dans l'importance et la délicatesse des fonctions, les notaires, ici, jouissent-ils de la même considération qu'en France ?

Maints renseignements, puisés à bonne source, m'autorisent à prétendre que non.

A quoi cela tient-il ?

Certainement à plusieurs causes indépendantes de la profession, partant hors de son contrôle ; mais la principale, d'après ces renseignements, je l'ai signalée dans mon article paru dans *La Revue du Notariat*, en février dernier.

Ah ! celle-ci, elle est assurément sous le contrôle, même exclusif des notaires ; l'honneur de la profession, comme leur intérêt, leur commandent d'y mettre fin, en étant fidèles aux conseils donnés par feu le notaire Petrus Hubert, qui fut ami dévoué de la profession, dans la citation que j'y ai faite de son opuscule, aussi y mentionné.

Trois Pistoles, 15 mars 1900.

ALEXANDRE GAGNON.

NÉCROLOGE

Est décédé à Ottawa, le 8 mars dernier, Joseph-Clément Dansereau, notaire, ancien propriétaire de *la Presse*, à l'âge de 50 ans et un mois. Il était frère de M. Arthur Dansereau, ancien directeur de la Poste à Montréal et rédacteur de *la Presse*.

Monsieur Dansereau est né à Contrecoeur, comté de Verchères, le 1er mars 1850. Il fit cinq années de classes au collège de l'Assomption, puis il termina son cours classique chez les Jésuites, à Montréal.

Le journalisme eut toujours, pour lui, plus d'attrait que le notariat, et, s'il l'eut voulu, il aurait obtenu de grands succès littéraires. Il a publié dans le *Courrier du Dimanche* des poèmes très appréciés.

La mort qui faucha prématurément dans la famille de sa femme, mademoiselle Marie Hayward, lui imposa les soucis d'une administration assez riche, mais compliquée : celle des terrains bien connus, comme place d'eau, sous le nom de : Pointe de la Rivière du Loup.